



COMPTE-RENDU
de la réunion du conseil municipal
du 16 décembre 2020

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation des PV des 28 octobre et 26 novembre 2020
- 3) **Patrimoine** : Attribution de local au Vivier,
- 4) **Patrimoine** : Avenant aux contrats de location,
- 5) **Electricité** : Signature des nouveaux contrats,
- 6) **Finances** : Remboursement de caution pour une location de salle annulée,
- 7) **Finances** : Dépenses d'investissement 25% pour 2021 – M14
- 8) **Finances** : Dépenses d'investissement 25 % pour 2021 – M49
- 9) **Finances** : Convention SPA

Questions diverses

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – VIOT Hugues – GROSJEAN Roger – TEMPESTINI Serge.

Mmes ALEXANDRE Monique – PETIT Franciane – BONNETIER Paulette – SALENGROS Martine.

ETAIENT REPRESENTES :

MAILLARD Cédric par GROSJEAN Roger

MEY James par Martine SALENGROS

LEVANDOWSKI Martine par Jacques PORTAS

ETAIENT ABSENTS :

PIERRET Fabrice – Astrid JUMEAUX – Stéphanie GAUDET

XXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 05.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 4 délibérations à l'ordre du jour :

- Finances : Vente de matériel
- Finances : Décision modificative n°1
- Finances : Virement de crédits n°3
- Finances : Demande de subvention DSIL – Assainissement rue Thévenot

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de modifier l'ordre du jour.

Affaire 1 - Administration Générale : Élection du secrétaire de séance.

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 : Administration Générale : Approbation des procès-verbaux des 28.10 et 26.11.2020

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et signent les procès-verbaux des 28 octobre et 26 novembre 2020.

Affaire 3 : Patrimoine : Attribution de local au Vivier

Monsieur Leboulanger a libéré son local sur le site du Vivier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer ledit local, d'une superficie de 195.44 m², à l'entreprise FOLEMBRAY DECAPAGE représentée par Monsieur DAGUE Fabrice, à compter du 1er mars 2021, pour un loyer mensuel de 222.81 euros.

Monsieur DAGUE est tenu de réaliser les travaux d'aménagement du sol du local en contrepartie ce dernier est mis à sa disposition, à titre gratuit, pour la période du 7 décembre 2020 au 28 février 2021.

Affaire 4 : Patrimoine : Attribution de local au Vivier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer une partie du local loué précédemment à Monsieur GARDINI pour une superficie de 20 m², à Monsieur GRESSET Jacques, avec un loyer mensuel de 22.80 euros, à compter du 1er janvier 2021, pour une durée d'un an avec tacite reconduction. Le bail pourra être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

Affaire : Patrimoine : Avenant aux contrats de location - Reportée

Les frais d'électricité du local anciennement loué par Monsieur GARDINI sont pris en charge par la commune. Il est proposé de répartir cette charge entre les 3 locataires ce qui représente 30 euros par mois chacun. Ce point est reporté.

Affaire 5 : Finances : Signature des nouveaux contrats

Les contrats pour la fourniture d'électricité avec EDF pour les bâtiments communaux et l'éclairage public arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

Après avoir étudié les offres de prix, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler les contrats pour la fourniture d'électricité avec EDF Collectivité pour les bâtiments communaux et pour l'éclairage public pour une durée de 18 mois à compter du 1er janvier 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats.

Affaire 6 : Finances : Remboursement de caution

Madame DELAHOUCHE Mélanie avait versé des arrhes, pour la location de la salle des fêtes prévue le week end des 20 et 21 juin 2020. Avec la crise sanitaire, cette location avait été reportée puis annulée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les arrhes d'un montant de 450 euros versées par Madame DELAHOUCHE.

Affaire 7 : Finances : Dépenses d'investissement 25 % pour 2021 – M14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler au premier trimestre 2021 des dépenses d'investissement sur le budget primitif M14 à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2020.

Affaire 8 : Finances : Dépenses d'investissement 25 % pour 2021 – M49

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler au premier trimestre 2021 des dépenses d'investissement sur le budget primitif M49 à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2020.

Affaire 9 : Finances : Convention SPA

Le contrat avec la Société Protectrice des Animaux pour le service fourrière animale arrive à son terme le 31 décembre 2020. La SPA a envoyé un projet de convention pour le renouvellement de cette prestation jusqu'au 31 décembre 2023. Le tarif fixé par habitant en 2021 est de 1.22 euros. Il est de 1.24 euros en 2022 et de 1.28 euros en 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour le service fourrière à compter du 1er janvier 2021.

Affaire 10 : Finances : Vente de matériel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente, en l'état, la mini pelle de marque SCHAEFF type HR8 (numéro de série 358/0361) année 1993 avec 1 godet de curage et 2 godets de rétro, pour un montant minimum de 4 500.00 euros.

Affaire 11 : Finances : Décision modificative

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la décision modificative n°1 présentée ci-après :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	722 (042) -> + 11 536,92 €	021 -> + 11 536,92 €
Dépenses	023 -> + 11 536,92 €	21312 (040) -> + 5 581,17 € 21318 (040) -> + 2 548,27 € 2151 (040) -> + 1 726,98 € 21578 (040) -> + 1 680,50 €

Affaire 12 : Finances : Virement de crédits

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le virement de crédit ci-dessous :

M49 : Dépenses de fonctionnement

Compte 615 : - 200 €

Compte 627 : + 200 €

Affaire 13 : Finances : Demande de subvention DSIL – Assainissement rue Thévenot

Dans le cadre du projet d'assainissement rue Thévenot, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 60 % du montant HT des travaux estimés à 106 577.99 €.


Questions diverses

Sortie scolaire : cycle piscine 2020 - 2021

Aux vues des contraintes liées à la crise sanitaire, les membres du conseil municipal, décident d'annuler le cycle piscine prévu en ce début d'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FOLEMERAY' at the top, a central emblem, and '02670 (Aisne)' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the emblem.

Jacques PORTAS